

John Bessler, Etats Unis

Intervenant, atelier: La peine de mort et la torture



John Bessler est professeur agrégé à la faculté de droit de l'Université de Baltimore, où il enseigne le droit des contrats et la procédure civile. Avant d'intégrer cette université, il enseignait à la faculté de droit du Minnesota et à la faculté de droit de George Washington. Il était clerc auprès du juge d'instruction américain John M. Mason du district du Minnesota, et a pratiqué le droit pendant de nombreuses années dans le domaine du litige civil en tant que partenaire au cabinet d'avocats Kelly & Berens à Minneapolis. Il a écrit cinq livres, dont quatre au sujet de la peine capitale. Deux de ces livres, *Death in the Dark: Midnight Executions in America* (Northeastern University Press, 1997) et *Legacy of Violence: Lynch Mobs and Executions in Minnesota* (University of Minnesota Press, 2003), étaient finalistes du Prix du Livre du Minnesota. Un autre de ses livres, *Writing for Life: The Craft of Writing for Everyday Living* était finaliste du Prix du Livre du Midwest et a gagné le Prix de l'Independent Publisher Book Award. Son dernier livre s'intitule *Cruel and Unusual: The American Death Penalty and the Founders' Eighth Amendment* (Northeastern University Press, 2012). Il a une licence en Sciences Politiques de l'Université du Minnesota et a été le rédacteur principal de l'*Indiana Law Journal* à la faculté de droit de l'université de l'Indiana – Bloomington. Il a aussi un diplôme M.F.A de l'Université de Hamline à Saint Paul, Minnesota, et un Masters en Droit International des droits de l'homme de l'Université d'Oxford. En plus du séminaire sur la peine capitale, M. Bessler a donné des cours de procédure civile et a été Directeur du Centre de Rédaction en tant que professeur invité à la faculté de droit de l'université de George Washington. Ses articles juridiques ont été publiés dans l'*Indiana Law Journal*, l'*Arkansas Law Review*, le *Northwestern Journal of Law and Social Policy*, le *Hastings International and Comparative Law Review* et ailleurs.